



## Notes d'orientation 2017 – 2020 du CAC

*Cette note prospective a vocation à compléter la lecture du document de présentation de l'action du CAC. Elle offre des points de repères pour situer les complémentarités et les apports possibles, quelle qu'en soit la nature, de toutes personnes souhaitant s'engager dans le travail collectif proposé par notre association.*

### 1/ A.D.N ET CROISSANCE

#### Continuité...

Le C.A.C (Collectif des Associations Citoyennes) est né en 2010, d'une lutte originelle : le dépôt d'un recours en Conseil d'État contre la « Circulaire Fillon » qui tendait à réduire les associations à leur seule dimension économique et à les assimiler, de fait, à des entreprises lucratives classiques.

Ce combat inaugural constitue la 1ère composante de « l'A.D.N » du CAC. **La résistance au phénomène de marchandisation du fait associatif** a simplement pris, avec le temps, des formes différentes, s'adaptant notamment en fonction des domaines d'activité dans lesquels il se manifeste : action sociale, culture, écologie, média, accès au droit, solidarité internationale, etc. Cette vigilance, illustrée notamment par notre mobilisation contre la mise en place des *Social Impact Bonds*<sup>1</sup>, va de pair avec la construction d'un plaidoyer pour mettre en avant les richesses que constituent les apports associatifs à la définition du bien commun et de l'intérêt général.

**La participation des associations à l'action publique** est donc le deuxième socle thématique sur lequel s'est construit le Collectif. Les modalités du travail commun associations – collectivités publiques, les manières de contractualiser, les pratiques et outils permettant de nouer des relations constructives font partie du champ des analyses, recherches et propositions du CAC, que ce soit au niveau national (participation aux travaux sur la charte des engagements réciproques, sur la circulaire Valls, etc.) ou local (contributions à des procédures de simplifications administratives, recherches-actions sur les expériences de co-construction, etc.).

La conviction que les enjeux écologiques peuvent, à brève échéance, rendre vains tous les efforts pour construire une société solidaire, soutenable et participative explique le troisième axe fondamental à partir duquel nous bâtissons notre projet. **La participation des associations citoyennes à la transition écologique**, économique et sociale est donc un chantier à part entière dont l'optique, foncièrement politique, consiste à montrer que les différentes dimensions de cette transition sont indéfectiblement liées.

Enfin, dès le départ, le CAC a souhaité se positionner comme une instance d'**observation de l'évolution du secteur associatif**. En matière d'études statistiques et quantitatives, les travaux disponibles n'offrent hélas qu'une vision parcellaire (notamment sur la question des financements et, plus encore, des emplois associatifs). Cette ambition nous a notamment amené à proposer des outils interactifs comme la « cartocrise », visant à rendre les associations de terrain actrices de cette démarche « *d'observation participative et partagée* » en faisant remonter elles-mêmes des informations dans le but de mieux identifier, et donc répondre, aux difficultés rencontrées.

Dans le même temps, un aspect primordial de notre travail a également consisté à repérer et rendre public les initiatives associatives porteuses d'alternatives et d'espoirs. En effet, il est extrêmement important à nos yeux d'insister sur la créativité et la force de ces actions qui permettent de combattre le fatalisme, le

---

1 Au sujet des SIB, une abondante littérature a été rassemblée sur notre SIB, depuis notre premier communiqué ([voir ici](#)) jusqu'à l'analyse des derniers contrats signés.

catastrophisme et encouragent les mobilisations. Il s'agit finalement ici de se situer dans le prolongement de l'ouvrage Des associations citoyennes pour demain (aux éditions CL Mayer) qui montrait combien, à travers des centaines de milliers d'actions, une autre société plus solidaire et participative était déjà à l'œuvre.

### ... et nouveaux chantiers

L'ensemble de ces travaux rendus visibles par une production régulière de communiqués participant au débat public (disponibles sur notre site par ordre chronologique) ou par le lancement de campagnes de presse (tel que « le printemps des associations citoyennes » en 2015 par exemple) a permis de fédérer un nombre croissant de citoyens et de structures locales mais aussi des têtes de réseaux et fédérations départementales, régionales ou nationales.

Le Collectif a ainsi appuyé son développement sur des temps de rencontres largement ouverts appelés « plénières » et, à partir de 2015, sur des journées d'été (durant 3 jours consécutifs) permettant un travail de fond et une actualisation des enjeux. C'est de cette manière que, progressivement, de nombreux dossiers sont ouverts par les membres du Collectif, ainsi récemment :

- Le lien entre droits fondamentaux, droits sociaux et droits culturels.
- L'analyse du processus de restriction des libertés associatives (sous un angle juridique).
- La participation de la société civile, et notamment du monde associatif, au système de protection sociale.
- Les (r)évolutions numériques.
- La question des communs.
- Les leviers, notamment fiscaux, pour une nouvelle politique associative.
- Les questions posées par l'évolution du secteur de l'économie sociale et solidaire.

En sus de ces thématiques, le Collectif ne s'interdit pas une réflexion et un positionnement sur des sujets moins liés directement *stricto sensu* au fait associatif mais qui ont à voir avec les conditions d'exercice de la citoyenneté (sur le revenu universel, sujet d'actualité, par exemple).

### Les publications du CAC

- Des associations citoyennes pour demain *Didier Minot*, édition Charles Léopold Mayer
- Quand le social finance les banques et les multinationales (les Contrats à Impact Social, des Social Impact Bonds à la française) *ouvrage collectif*, autoédition
- L'écologie au quotidien – répertoire de propositions concrètes *ouvrage collectif*, autoédition
  - à noter la parution également de déclinaisons locales de ce guide sur les agglomérations de Plaine-Communes (93), Seine-Amont (Ivry-Vitry-Choisy 94) et le Département de la Somme (80)

### Les projets de publications

- Quand le social finance les banques et les multinationales (tome 2 : quelles réponses à la marchandisation du social, actes du colloque du 13 janvier) - *ouvrage collectif*
- Que signifie le retour de la philanthropie - *ouvrage collectif avec les contributions notamment de D. Minot, JC Boual, P. Lescure, M. Pinçon-Charlot*
- De la crise à la transformation du monde associatif - *ouvrage collectif*
- Historique de la protection sociale - *JC Boual*
- Le socle européen des droits sociaux (*réponse du CAC à la consultation organisée par la commission européenne*)
- Associations – collectivités territoriales, quatre expériences de co-construction - *M. Ourezifi, JB Jobard*
- Le guide des relations associations – collectivités territoriales (une illustration par la culture) - *ouvrage collectif OPALE – UFISC – CAC*

## 2/ DES PRINCIPES D'ACTION QUI DÉFINISSENT DES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

La définition des chantiers à venir – à moyen et long termes – du Collectif se fait en fonction de trois réflexions et points de vigilance complémentaires :

### 1. Permettre une appropriation de « l'espace de travail CAC »

Il est nécessaire de créer les conditions pour que les adhérents et, plus généralement, les personnes intéressées par le CAC s'approprient cet outil de travail. Les personnes physiques et morales qui rejoignent le Collectif doivent donc pouvoir y trouver non seulement ce qu'ils apportent et mettent en commun mais aussi les conditions d'un échange de savoir-faire et d'analyses...

Cela repose sur une vigilance permanente pour permettre une organisation « horizontale », capable d'assurer aux membres la possibilité de proposer des thèmes, des orientations, des méthodes, etc.

Il s'agit d'utiliser pleinement la souplesse que peut offrir un fonctionnement en collectif, moins formel et plus ouvert que dans d'autres types d'organisations et n'excluant néanmoins pas la formalisation d'axes de travail structurants.

La façon d'élaborer le programme de nos journées d'été permet d'illustrer l'aspect participatif de l'action du Collectif, à la fois dans la manière d'ouvrir les thèmes abordés en fonction des participants mais aussi par la tentative d'illustrer les problématiques nationales d'exemples souvent fournis par des associations locales, ancrées dans les territoires qui accueillent ces rencontres.

### 2. Identification des complémentarités et des plus-values

D'évidence les alliés et partenaires du CAC qui partagent des objectifs politiques similaires manquent aussi cruellement de moyens.

Cette difficulté structurelle de financement limite l'efficacité de l'action collective et il arrive bien sûr de constater que des projets inaboutis ne peuvent avoir la portée souhaitée et même parfois fassent doublons.

Là encore il doit être question de vigilance pour porter l'effort de recherche de synergie. Cette démarche volontariste consiste en partie à définir les plus-values spécifiques des uns et des autres.

En ce qui concerne le CAC, il est évident que son apport singulier réside dans la dimension transversale de son projet qui permet d'établir des liens entre des secteurs différents. Cela rend possible la mise au jour des problématiques en transcendant les domaines d'action propres aux associations membres (qu'elles relèvent de l'action sociale ou de la solidarité internationale, de la culture ou de l'écologie, etc.).

Un exemple récent de cet effort peut être donné par l'initiative consistant à réunir des associations (notamment Reporterre, Alternatiba, Réseau Action-Climat, Cap ou Pas Cap, Asterya, etc.) dont un des points communs était de travailler, séparément, sur un projet similaire : la conception de cartographies d'actions éco-citoyennes.

### 3. Un effort de lecture systémique des difficultés du monde associatif pour permettre des réponses elles-aussi systémiques (l'articulation droits-solidarités- économie)

Notre ambition est que le CAC puisse jouer ce rôle de catalyseur décrit plus haut avec un objectif particulier : faire en sorte que lorsque nous rassemblons des responsables associatifs qui n'ont pas forcément l'habitude de se côtoyer (car issus de secteurs d'activités différents), nous parvenions à dépasser le stade du témoignage, de l'analyse, du décryptage, de l'explication pour entrer dans un travail de contre-propositions, construction de contre-feux et définitions d'alternatives.

Autrement dit, il s'agit de créer les conditions d'un engagement collectif qui s'appuie sur ce que Pierre Bourdieu appelait des « utopies rationnelles » (utopie entendue donc ici au sens de Théodore Monod : ce qui n'est pas encore réalisé...).

Trois thématiques principales vont sous-tendre cet engagement :

### **Tout d'abord un chantier spécifique sur les questions du droit**

Il s'agit d'une part de compléter notre lecture de la diminution des marges de manœuvre des associations liée au phénomène de marchandisation de leur action par une analyse, dans le registre du droit, du processus de restriction des libertés citoyennes de manière générale et associatives en particulier.

Notre objectif est de répondre à la question suivante : comment, concrètement, ces dernières années (bien avant l'État d'urgence), par une série de lois et de dispositions réglementaires, au niveau du droit national et européen, les possibilités d'actions des militants et bénévoles associatifs se sont trouvées de plus en plus limitées ? Nous souhaitons poser ce sujet avec un grand nombre de structures, notamment la Ligue des droits de l'homme, la Cimade, la Farapej, l'OIP, le Genepi, Amnesty international, droit d'urgence etc.

Le droit peut être également un levier d'action et c'est dans cette optique que nous continuons et intensifions, notamment avec l'UFISC, la suite de nos travaux sur les droits culturels. A la fois, dans leur dimension philosophique et de politique publique (comme le montrent bien les productions du PAIDEAI), l'enjeu est de faire, de ces droits culturels reliés aux droits fondamentaux, le vecteur d'un nouveau paradigme de l'action publique. Il y a sur ce point un énorme défi d'actualisation pour le mouvement de l'éducation populaire dans lequel nous nous inscrivons naturellement.

Ces droits fondamentaux sont à situer, bien sûr, dans la lignée historique d'un certain nombre de « conquis »<sup>2</sup> de droits sociaux, lesquels constituent la pierre angulaire de notre deuxième chantier structurant :

### **La participation de la société civile, et notamment du monde associatif, au système de protection sociale**

Il est évident que les associations prennent une part importante dans la réalisation et l'effectivité du système de solidarité et de protection sociale, lequel est remis en cause de plus en plus fortement dans les débats politiques actuelles.

Il nous semble primordial de permettre aux acteurs associatifs de prendre part plus activement au débat. Cela nécessite là aussi un travail pédagogique et d'éducation populaire. Nous l'avons fortement porté ces derniers temps, par exemple pour rendre intelligible au plus grand nombre les enjeux autour de l'introduction des *Social Impact Bonds [SIB]* en France ou encore pour décrypter ce que nous avons appelé « l'offensive des entrepreneurs sociaux ».

Le lien entre l'action sociale et l'économie politique doit aussi, à notre sens, absolument être mis au jour, autrement dit il s'agit de deux faces d'une même pièce posant la question fondamentale de la légitimité du fait associatif dans la manière de « faire humanité ensemble ». Cela nous permet d'aborder le troisième et dernier chantier structurant :

### **La contribution des associations à une autre manière de voir l'économie**

---

2 Nous empruntons cette expression à Ambroise Croizat qui préférerait parler de « conquis » plutôt que « d'acquis » sociaux

Sur ce sujet, la loi ESS de 2014 est loin d'avoir clos les débats et de véritables combats sont encore à mener au niveau des associations citoyennes, par exemple autour de notions-clés comme « l'entreprendre collectif », « l'utilité sociale des activités », « la gouvernance démocratique » ou la « lucrativité limitée ». Il est plus que jamais nécessaire de fournir un effort considérable pour contrer le mouvement visant finalement -souvent sous simple prétexte « d'innovation » dans ce domaine économique et social- à décrédibiliser l'action associative... Cette dé-légitimation de ce mode d'action permettant de faire avancer la privatisation d'un pan de plus en plus important de l'activité humaine.

Ces enjeux rejoignent finalement des luttes sémantiques et idéologiques visant à contrer la vision orthodoxe réduisant l'économie aux seuls principes du marché. Dans cette optique, le CAC cherche à jouer un rôle-clé : faire se rencontrer les « savoirs froids » (savoirs universitaires, académiques) et les « savoirs chauds » (les savoirs d'usage des acteurs de terrain), non pas pour produire des savoirs « tièdes » mais pour créer des « savoirs explosifs », c'est à dire des savoirs qui éclairent les raisons d'agir.

## 3/ MODES OPÉRATOIRES ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

### Les premières étapes

La recherche d'une cohérence entre notre objectif *-consistant à produire collectivement de la connaissance-* et nos méthodes de travail *-empruntant aux mouvements d'éducation populaire-*, nous a amené à expérimenter plusieurs formules que nous avons évoquées précédemment : réunions « plénières », AG ouvertes, journées d'été, groupes de travail thématiques, séminaires, etc.

Ces prochains mois, nous établissons un nouveau cadre à nos travaux, d'une part en élaborant avec une demi-douzaine de partenaires un programme de formations mutualisées. D'autre part, en créant une *Université Populaire de l'Engagement Associatif Citoyen*.

Le programme de formation correspond à une nécessaire évolution de nos ressources financières autant qu'à un intérêt stratégique consistant à s'allier avec des structures proches dans leurs visées politiques et qui partagent avec nous le fait d'avoir une activité de formation relativement marginale au regard de l'ensemble de leurs activités.

Nous construisons ainsi un catalogue commun avec l'UFISC<sup>3</sup>, le MES, l'association Sciences Citoyennes, le Collectif pour une éthique en travail social, la Fabrik coopérative et le réseau IPAM. A travers nos spécificités respectives (culture, économie solidaire, champ scientifique, action sociale, politique de la ville et solidarité internationale), nous allons nous positionner dans le registre de la formation professionnelle avec un modèle économique reposant principalement sur les fonds gérés par les OPCA<sup>4</sup>.

*L'Université Populaire de l'Engagement Associatif Citoyen* abordera pratiquement les mêmes thématiques que nos formations (exemples « De quoi les SIB, sont-ils le nom ? », « Histoire et actualités des enjeux autour des lanceurs d'alertes », « Fonctionnement de l'Union Européenne et enjeux pour les acteurs associatifs », etc.) mais en privilégiant des formats plus courts de rencontres systématiquement gratuites et ouvertes à tous. Les formules seront variées et pourront se prêter à des expérimentations : conférences, revues de presse, arpentages, cartes-blanches, ateliers de désintoxication de la langue de bois, etc.

### La seconde phase de développement

Dans une perspective de moyens termes, soulignons deux éléments que nous souhaitons intégrer plus substantiellement et structurellement à nos travaux :

---

3 UFISC Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles – MES Mouvement pour l'Economie Sociale – IPAM Initiatives Pour un Autre Monde -

4 OPCA Organisme Paritaire Collecteur Agréé

D'une part, l'articulation entre trois types de savoirs, d'expériences et de légitimités différentes : celles des acteurs associatifs, notamment dans la dimension locale, territorialisée de leur action. Celles des chercheurs et universitaires, c'est dans cette optique que des discussions sont entamées avec par exemple J-Louis Laville, P. Eynaud, L. Fraisse, F-Xavier Devetter, etc. Et enfin, celles des élus locaux, à travers un dialogue à construire davantage avec les instances qui les réunissent type AMF, ADF, ARF<sup>5</sup>, etc.

D'autre part, il semble nécessaire d'obtenir les moyens de relier les enjeux locaux, nationaux et les enjeux internationaux, principalement européens. Par exemple, nous avons pu mesurer en rédigeant récemment notre réponse à la consultation de la commission européenne sur le socle des droits sociaux, le problème que représente le manque de passerelles capables de faire converger les mouvements issus de la société civile dans les pays de l'union. Cette implication croissante du CAC sur une action nécessaire au niveau européen dépend, bien entendu, des moyens supplémentaires que nous pourrions obtenir pour intégrer certains espaces de travail (intergroupe service public et biens communs, intergroupe ESS, RIPESS<sup>6</sup>, etc.).

## **Lecture du budget et de ses hypothèses d'évolution**

### Sur la période 2016 – 2017, le budget du Collectif s'établit autour de 150 k€

La structure des charges montre, dans les grandes lignes, une répartition  $\frac{2}{3}$  de charges de personnel (avec une équipe de deux permanents complétée ponctuellement par des volontaires et stagiaires) et  $\frac{1}{3}$  de charges de fonctionnement (un schéma classique pour un réseau ou une fédération).

La structure des produits quant à elle fait apparaître la part prédominante issue de fondations (financement croisé de 4 fondations) représentant 40 % des ressources en moyenne, contre un peu plus de 23 % de financements publics (en moyenne). L'apport des adhésions et dons des membres représente 13 % du budget (20 k€ en 2016) et les recettes d'activités 5 % (principalement des ventes d'ouvrages).

Les recettes sont complétées par des produits divers, notamment des aides à l'emploi dont il faut souligner le caractère non-pérenne (prévues jusqu'à fin 2018).

### Nos premières projections 2018-2020 nous font travailler sur 3 hypothèses

1. Un maintien du budget actuel et de sa structuration ;
2. Un doublement du budget actuel ;
3. Un triplement du budget actuel.

Dans l'hypothèse du doublement ou du triplement, la structure des charges évoluant peu, nous en restons à deux tiers de charges de personnel et un tiers de charges de fonctionnement (cette progression proportionnelle s'explique notamment par la nécessité de changer de local et donc de prévoir un loyer plus élevé si l'équipe s'agrandit).

Un doublement du budget permettrait l'embauche d'un salarié dédié au travail de communication et d'un étudiant en contrat CIFRE, ce qui permet de structurer le lien avec le monde de la recherche universitaire.

Un triplement du budget permettrait l'embauche supplémentaire d'un permanent chargé de développer le CAC au niveau local mais aussi européen et notre renforcement via un deuxième contrat CIFRE<sup>7</sup> d'étudiant-chercheur.

En ce qui concerne la structure des produits dans l'hypothèse du doublement et triplement, notre objectif est de construire notre développement sur des partenariats et des financements croisés de fondations (idéalement autour de 60 % du budget), tout en parvenant à faire progresser nos recettes d'activités (formations, vente d'ouvrages) et l'ensemble des adhésions-cotisations-dons. Autrement dit, il s'agit, idéalement, d'assurer une indépendance dans notre travail vis-à-vis des institutions en ne faisant pas dépendre l'avenir du Collectif de financements issus des autorités publiques.

---

5 Association des Maires de France – Association des Départements de France – Association des Régions de France

6 Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

7 Convention Industrielle de Formation par la Recherche